PROGRAMME DE LÉGISLATURE DE RÉGION MORGES

Rue Dr. Yersin 1
1110 Morges

Tél. +41 21 546 85 13
info@regionmorges.ch

www.regionmorges.ch

Région Morges

10 communes unies pour la transition écologique

Préambule

Et si la Région était le maillon manquant pour contrer le dérèglement de notre planète et réussir la transition écologique ?
Vous découvrirez cette ambition au fil des pages de ce document rédigé par nos experts au travers d'informations, d'engagements et d'objectifs portés par dix communes unies et unanimes dans leur volonté de s'associer pour appréhender les défis posés par le dérèglement climatique. Ces derniers dépassent les frontières communales et nécessitent une cohésion parfaite entre tous les partenaires réunis par notre association.
Si ce programme représente la base solide d'une collaboration, reste à dessiner la Région de demain, soutenable et viable pour les générations qui nous succéderont. En effet, le GIEC et les spécialistes sont unanimes : nous devons agir durant cette législature pour freiner le réchauffement que nous vivons actuellement.
La prise en main à l'échelon régional de notre avenir demeure donc un maillon supplémentaire et primordial de la chaîne allant du niveau de l'individu à celui de l'humanité !

Jerome De Benedictis
Président de Région Morges

Sommaire

Introduction
[Page 4-5]

Préambule : un Territoire dynamique et complexe
[Page 6-7]

1. Un Territoire apaisé
[Page 8-11]

2. Un Territoire résilient
[Page 12-15]

3. Un Territoire plein de ressources et d'énergie
[Page 16-18]

Conclusion : un Territoire force de proposition
[Page 20-21]

Glossaire
[Page 22]

Introduction

IPCC (GIEC), 28 février 2022 - conclusions
« Les preuves scientifiques cumulées sont sans équivoque : le changement climatique est une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète. Tout retard supplémentaire dans l'action mondiale concertée et anticipée en matière d'adaptation et d'atténuation manquera une brève occasion, qui se referme rapidement, de garantir un avenir vivable et durable pour tous. »

Cinq ans pour asseoir une transition écologique régionale

Une législature clé pour poser les bases d'une transition écologique réussie

L'augmentation des phénomènes météorologiques et des extrêmes climatiques a entraîné des effets irréversibles, notamment aux dépens des personnes et des systèmes les plus vulnérables. Si aucune mesure de protection du climat n'est prise, en 2090, le climat de la région morgienne sera comparable à celui des Pouilles, causant des dégâts irrémédiables sur notre environnement et notre qualité de vie. De nombreuses solutions, individuelles et collectives, existent et ont été éprouvées pour lutter contre le réchauffement climatique. Il est de notre responsabilité de continuer, plus activement et plus rapidement, à les mettre en oeuvre.

Il est primordial de prendre les décisions et d'actionner les leviers qui nous permettront d'entamer une transition écologique régionale et d'aménager ensemble une région de demain où il fait bon vivre.

Les 5 prochaines années sont cruciales pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, il est donc de notre responsabilité d'agir tout de suite. La législature actuelle est une législature clé pour prendre des décisions et des mesures ambitieuses.

En Suisse, sur la dernière décennie, on mesure une différence de température à la surface de plus de 1.5°C par rapport à la moyenne des années 1961-1990.
79% des reptiles, **62%** des amphibiens et **36%** des mammifères sont désormais menacés.

Pourquoi la transition écologique est centrale pour Région Morges ?

De par ses missions centrées sur l'aménagement du territoire et son appartenance à l'agglomération Lausanne-Morges, Région Morges doit faire de la transition écologique le coeur de son projet de développement.
En effet, les espaces urbains et leurs aménagements jouent un rôle capital dans la réponse mondiale au changement climatique et représentent plus de la moitié des émissions des gaz à effet de serre. Ce sont les lieux les plus impactés par le changement climatique et concentrent plus de la moitié de la population mondiale en 2022. Il est donc impératif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et des objets dans les espaces urbanisés, en s'adaptant aux effets du changement climatique. Les deux grands enjeux sont la lutte contre les îlots de chaleur et la gestion des précipitations de plus en plus intenses.

Les espaces urbanisés représentent :

70% des émissions de gaz à effet de serre
70% de la consommation énergétique
56% de la population mondiale et **65%** de la population suisse

Mais les espaces urbanisés sont avant tout des lieux clés pour opérer une transition écologique, car leurs infrastructures mutualisées et la concentration de la population sont en fait des atouts. Un panel de solutions pour limiter et s'adapter au réchauffement climatique existe déjà. Dans son dernier rapport, le GIEC liste les leviers pour adapter les espaces urbanisés aux enjeux climatiques : arborisation, végétalisation, mise à ciel ouvert des cours d'eau, corridors de fraîcheur, perméabilité des sols, déplacements en transports publics, à pied et à vélo, ville compacte et offrant des services, commerces, loisirs répartis équitablement, matériaux adaptés, utilisation d'énergies propres et locales. Les solutions existent et se mettent en place dans de nombreuses agglomérations.
La région morgienne possède de nombreux atouts pour devenir un territoire «écologiquement» idéal et il faut désormais agir pour les valoriser.

Atouts de Région Morges

Un territoire avec un potentiel écologique important :

De nombreux cours d'eau
Un territoire de transition ville/campagne
Des paysages diversifiés

Région Morges est déjà un territoire des courtes distances !
De nombreux services, commerces et équipements de base sont à moins de 1 km des zones d'habitation, soit 15 minutes à pied ou 5 minutes à vélo.

Le réseau routier peut accueillir un réseau cyclable dense et efficace, pour un report modal vers les mobilités douces.

La région possède un potentiel de production d'énergie solaire important. C'est la principale source locale de production d'électricité de l'agglomération.

60 % des besoins actuels de Région Morges pourraient être couverts par l'énergie solaire !

Préambule : un Territoire dynamique et complexe

Contexte : Une région dans une agglomération

La région morgienne appartient à l'une des agglomérations les plus attractives de Suisse, **l'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**. Si les villes sont reconnues comme des lieux clés pour opérer la transition écologique et atteindre la neutralité carbone, développer une agglomération en prônant des valeurs écologiques fortes ne va pas sans difficultés. Les acteurs de l'agglomération Lausanne-Morges doivent trouver des synergies entre deux dynamiques à priori opposées. En effet, l'agglomération subit une forte pression démographique et foncière qui s'explique par son dynamisme économique. Or, il existe une tension très importante entre sa croissance et ses ambitions écologiques : le développement de l'agglomération, l'intensité des déplacements, la diversité des activités entraînent des émissions carbones importantes et exercent une très forte pression sur les milieux naturels.
Les prochaines années vont donc être cruciales pour faire converger développement et transition écologique.

L'identité affirmée de Région Morges

Cette tension entre préservation et développement est particulièrement importante dans la région morgienne. Ce territoire a en effet la particularité d'être la porte d'entrée ouest de l'agglomération et d'être un espace de transition entre la ville et la campagne. Cette particularité fait beaucoup dans l'identité, la qualité et l'attractivité de la région morgienne. Mais c'est aussi ce qui explique que cette tension entre croissance et préservation soit particulièrement aiguë. Le projet de territoire et de transition écologique de la région morgienne doit répondre à des attentes et des besoins contradictoires : besoin en logements, offre en emplois, préservation de la qualité de vie, protection des espaces naturels et agricoles, amélioration de la biodiversité, attente de la population résidente, attractivité économique.

Affirmer des valeurs de transition écologique dans une dynamique d'agglomération

Principes de l'agglomération

- Coordonner les développements urbains et les infrastructures de déplacement
- Concentrer l'offre en logements et en emplois
- Promouvoir un développement dense et compact
- Aménager des routes en adéquation avec les enjeux de neutralité carbone : réseaux de transports publics et de mobilité douce.
- Concilier préservation et valorisation d'un patrimoine naturel diversifié avec le développement de l'agglomération
- Réduire la dépendance de l'agglomération aux énergies fossiles

Priorité 2026, déposer un nouveau PALM en 2025

La priorité à l'échelle des 26 communes du PALM est de déposer un projet d'agglomération de 5ème génération auprès de la Confédération en mars 2025. Ce projet permettra, en cas d'évaluation positive, de bénéficier de 30 à 50% de financements fédéraux pour les projets d'infrastructures mobilité communales et cantonales. Déposer un projet d'agglomération nécessite de réviser les 4 volets stratégiques du PALM : urbanisation, paysage, mobilité, environnement et définir les mesures pour les concrétiser. Les mesures infrastructurelles (mobilité) doivent être rapidement identifiées et menées à maturité pour être inscrites dans le PALM en 2025.

Les objectifs de l'agglomération Lausanne-Morges

Le Plan directeur cantonal vaudois estime que l'agglomération Lausanne-Morges devrait être en mesure d'accueillir :

Environ 101 000 habitants supplémentaires d'ici 2036

Environ 60 000 emplois supplémentaires d'ici 2040

Dont 9 000 à 12 000 emplois du secteur secondaire

1. Un Territoire apaisé

Contexte

L'essor de la mobilité individuelle a entraîné une structuration du territoire, de l'espace public et de nos déplacements autour de la voiture. Aujourd'hui, la mobilité représente près du tiers de nos émissions directes de gaz à effet de serre. Celles-ci doivent être réduites de moitié d'ici à 2030, et nulles en 2050 pour préserver notre cadre de vie. Notre rapport à la mobilité doit donc être profondément modifié afin de prioriser les déplacements en modes doux (à pied, à vélo) et en transports publics, et de limiter l'usage de la voiture pour les trajets / utilisateurs n'ayant décemment pas d'alternative.

Atouts et leviers régionaux

La région morgienne possède beaucoup d'atouts pour favoriser les déplacements en modes doux :

- Sa compacité et sa densité : en termes de distance, le centre-ville de Morges est théoriquement accessible depuis l'ensemble du territoire en moins de 15 minutes à vélo et en bus
- Son organisation en archipel de villages autour d'une ville centre, est optimale pour dynamiser le territoire

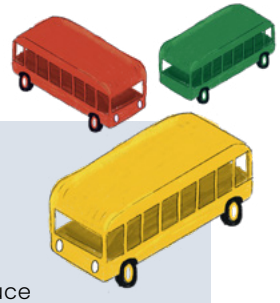

Objectifs généraux

Ensemble nous devons :

Multiplier par **5** nos déplacements mobilité douce d'ici 2026, par **7** d'ici 2030 et par **10** d'ici 2050

Multiplier par **2** nos déplacements en transports publics d'ici 2026, par **3** d'ici 2030 et par **6** d'ici 2050

Afin de diviser par **6** nos déplacements en transports individuels motorisés

Notre vision pour demain : un Territoire de la proximité

Plus temps pour soi ou réduire les déplacements subis

Afin de réduire les distances et les temps de trajet, facilitant ainsi les déplacements à pied ou à vélo, il est essentiel de rapprocher de chaque quartier d'habitation les activités qui répondent aux besoins quotidiens de leurs habitants. C'est ce qu'on appelle la "ville des courtes distances", ou "ville du quart d'heure". Il s'agit également de développer l'offre liée aux emplois à proximité de son habitation, comme notamment : locaux partagés ; développement des espaces de coworking ; développement d'espaces polyvalents pouvant accueillir plusieurs services et commerces, etc.

Un partage de la route équilibré ou donner une juste place à la mobilité douce et aux transports publics

Force est de constater que l'aménagement des espaces publics et des routes donne la priorité au flux du trafic automobile. L'objectif est d'inverser cette tendance en faveur de la fluidité et de la sécurité des déplacements en mobilité douce et en transports publics. L'espace public étant difficilement extensible (parcelles privées, SDA, etc.), le développement d'infrastructures de mobilités douces ou de transports publics efficaces et attrayantes devra se faire sur le domaine public existant.

Plus d'espace pour tous ou des espaces publics partagés et tranquillisés

Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une généralisation de la mobilité douce et des transports publics permet de lutter contre d'autres formes de pollutions (air, eau, sols, bruit) et nuisances impactant la santé humaine et environnementale : diminution du bruit routier, du stress lié au trafic et de la pollution, et un gain de place conséquent pour des espaces d'usage public apaisés.

Priorités 2026, poser les bases pour des déplacements durables

Ces prochaines années sont primordiales pour amorcer un changement dans nos habitudes de déplacement. Pour accompagner cette évolution, la priorité de Région Morges est de mettre en place les conditions pour réduire les déplacements non durables et proposer une alternative efficace à l'usage quotidien de la voiture. Les actions prioritaires de Région Morges pour la législature seront de renforcer le réseau mobilité douce, améliorer la desserte en transports publics et promouvoir le territoire des courtes distances.

Outre donner une juste place aux transports publics et à la mobilité douce, afin de les rendre plus attractifs que la voiture, il faut réduire les besoins en déplacements motorisés et leur distance. Il s'agit d'agir sur les déplacements quotidiens en rapprochant des zones d'habitation, les commerces et services de base (alimentation, médecin, etc.), les loisirs, les lieux de travail. Pour asseoir ce territoire des courtes distances où tous besoins quotidiens sont à moins de 15 minutes de chez soi, à pied ou à vélo, Région Morges et ses 10 communes souhaitent :

- Renforcer les coeurs de village
- Encourager une offre adaptée et suffisante en logements
- Aménager et promouvoir des sites d'activités économiques diversifiés, attractifs et durables.
- Planifier une offre en équipements de loisirs et sportifs bien répartie sur le territoire

Des aménagements mobilité douce sécurisés et efficaces

Afin de faire du vélo l'un des modes de déplacement privilégié, il faut relier les principaux lieux d'intérêt de la région entre eux, via des itinéraires sécurisés et confortables. L'une des priorités pour 2026 sera de renforcer les synergies entre la mobilité douce et les transports publics en améliorant les connexions entre le réseau cyclable et le réseau de transports publics :

- Mettre en place des liaisons mobilités douces sécurisées depuis chaque localité jusqu'aux principales gares CFF de la région : Saint-Prex, Morges et Bussigny
- Équiper les principaux arrêts transports publics d'infrastructures de stationnement vélo : gares CFF de Morges et Saint-Prex, gares RER, terminus des lignes de bus

Densifier le réseau cyclable de la Région est également une priorité via la création d'un itinéraire mobilité douce Nord continu, de Lussy-sur-Morges à Bussigny, traversant les communes de Lully, Tolochenaz, Morges, Echichens, Lonay et Echandens. Pour une concrétisation, cet itinéraire sera réalisé en toute simplicité via des marquages et des limitations de vitesse, le temps d'étudier l'opportunité de réaliser des aménagements plus conséquents, en coordination avec les développements urbains prévus, dont la planification et la réalisation prennent des années et demandent des financements importants. La réalisation des projets en cours, notamment ceux inscrits dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges, font également partie du programme.
Des mesures de modération de vitesse permettront également d'apaiser l'espace routier et de renforcer les conditions de sécurité pour les piétons et les cyclistes.

Pour participer à multiplier par **5** nos déplacements mobilité douce, Région Morges et ses 10 communes veulent réaliser environ **30 km** d'aménagements mobilité douce supplémentaires et augmenter de manière significative le nombre de places de stationnement vélo sur le territoire, notamment autour des gares.

Des transports publics plus performants et attractifs

Ces dernières années, les communes, en partenariat avec les transports publics morgiens, ont mis beaucoup de moyens pour améliorer l'efficacité du réseau. Elles s'engagent à continuer ces efforts et à défendre au mieux les intérêts de la région auprès du Canton et des CFF pour l'augmentation des cadences du RER entre Lausanne et Allaman.

Il s'agit aussi de donner la priorité aux bus sur la route en équipant tous les carrefours à feux de systèmes de détection des bus et en identifiant les mesures complémentaires à prendre.

L'aménagement des arrêts de bus, accessibles à tous et configurés de manière agréables et confortables, est l'une des priorités des communes de la région. Elles seront également vigilantes à ce que l'intégralité des infrastructures de transports publics régionales répondent à ces critères.

Pour multiplier par **2** nos déplacements en transports publics, Région Morges travaille avec les communes et les transports publics morgiens pour augmenter la fréquence et la fiabilité des horaires des bus urbains, améliorer le confort des arrêts et équiper **100%** des carrefours à feux de système de priorisation bus.

2. Un Territoire résilient

Contexte

Le dérèglement climatique a et aura des impacts de plus en plus importants sur le territoire et la biodiversité, et par ricochet sur la qualité de vie et la santé de la population. Les milieux naturels assurent, en effet, des « services écosystémiques » essentiels comme la purification de l'air et de l'eau, la pollinisation, la fertilité des sols. Le territoire régional n'est pas épargné non plus par le changement de régime des températures : de nombreux îlots de chaleur ont été répertoriés dans les zones urbanisées mais aussi agricoles, ayant un impact direct sur la santé. Le changement de régime des précipitations a occasionné des dégâts matériels importants (inondations, tempêtes).
Heureusement, renforcer les milieux naturels, protéger la biodiversité et préserver la population se conjuguent à la perfection, tant il existe de synergies entre ces 3 objectifs.

Atouts et leviers régionaux

La région morgienne, bien que sise dans l'agglomération Lausanne-Morges, dispose de grandes étendues d'espaces agricoles et forestiers (réseau vert), ainsi que de plusieurs cours d'eau, sources et zones humides et du lac (réseau bleu). Le réseau écologique régional présente bien des potentiels mais nécessite d'être mieux protégé et valorisé pour aménager un territoire résilient.

Objectifs neutralité carbone

Dans les milieux scientifiques, il est admis que pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique dans les milieux urbanisés, il faut un taux de canopée d'au moins 25%. Le taux régional 2022 est de 9,3%. Ensemble, propriétaires privés et communes, nous devons multiplier par **3** le nombre d'arbres sur le territoire pour 2050.

Notre vision pour demain : un Territoire conjugant nature et bien-être

Un territoire bien plus vert : un mieux pour la biodiversité dont l'humain

Dans la lutte contre les îlots de chaleur, l'arborisation, grâce à l'ombrage et la régulation du cycle de l'eau qu'elle assure, est un levier des plus efficaces. L'arbre et la pleine terre doivent être au coeur des préoccupations des aménagements publics et privés. La végétalisation des espaces ouverts est également très importante pour lutter contre les îlots de chaleur, perméabiliser les sols et renforcer la biodiversité, en privilégiant des espèces indigènes. La végétalisation des toits et des façades permet également de protéger de la chaleur.

Un territoire bien plus bleu : la valorisation de l'eau dans les aménagements à grande et petite échelle

L'eau de surface, et de manière plus générale le cycle de l'eau, sont aussi une solution imparable pour gérer l'intensité accrue des précipitations et rafraîchir le territoire. Le concept de « ville éponge » permet de s'adapter aux précipitations de plus en plus intenses en limitant le risque d'inondation lié au ruissellement et en restituant l'eau lorsque nécessaire. Ce concept tend à se généraliser dans les agglomérations. Sa concrétisation sur notre territoire, complétée par la valorisation du réseau bleu, est primordiale pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

Une région « cool » et dans le vent

A large échelle, des synergies importantes peuvent être créées entre les forêts, les espaces naturels, plus frais, et les espaces urbanisés fortement impactés par les îlots de chaleurs, en renforçant la circulation de l'air via des corridors. La création de ces corridors de fraîcheur repose sur le renforcement des corridors biologiques (réseau bleu, réseau vert) et la disposition des bâtiments, calée sur le sens du vent. Les matériaux et les couleurs utilisés pour construire les bâtiments et les espaces publics sont également des alliés précieux pour lutter contre la chaleur grâce à leur capacité à réfléchir ou au contraire absorber la chaleur (effet d'albedo).

Un éclairage public adapté

La création d'une trame noire, où l'éclairage public est limité, comprenant notamment les lieux les plus sensibles (milieux naturels) permettra de limiter l'impact de l'éclairage public.

Priorités 2026, rafraîchir et adapter le Territoire

En adoptant de nouvelles pratiques en aménagement

L'enjeu de ces prochaines années est d'adapter les pratiques de l'aménagement du territoire pour en faire un outil qui assurera la résilience de notre territoire régional. Tout projet d'aménagement doit désormais anticiper et intégrer les effets du dérèglement climatique. Ces prochaines années permettront d'acquérir un maximum de données et de connaissances pour comprendre les réactions du territoire, tester et pérenniser les solutions les plus adaptées.

En renforçant l'infrastructure écologique

La région morgienne est pourvue d'un réseau bleu très dense avec de nombreux cours d'eau, des sources et des milieux humides. D'ici 2026, plusieurs projets de renaturation, à l'étude, devront être concrétisés, tandis que des projets complémentaires seront initiés. De nouvelles zones humides doivent également être planifiées et aménagées, par exemple lors d'aménagements de quartiers ou d'espaces publics, voire en zone agricole.

Région Morges et ses communes souhaitent remettre à ciel ouvert/renaturer au moins **400 mètres** de cours d'eau d'ici 2026 et créer **1** zone humide par année.

Concernant **le réseau vert**, la région va développer un plan canopée visant à renforcer l'arborisation et la végétalisation du territoire en coordonnant à l'échelle régionale une stratégie d'aménagement du domaine public et en identifiant les leviers d'actions (règlements, incitation, information) sur le domaine privé. Par exemple, les actions en faveur de la biodiversité, comme la promotion de la Charte des jardins et la pratique de l'entretien différencié, seront activement poursuivies. Le rôle des zones agricoles dans le renforcement de l'infrastructure écologique sera également valorisé, tout en respectant l'aspect fonctionnel de ces espaces.

En réalisant une ville éponge

En premier lieu, les communes doivent encourager la perméabilisation des sols en se montrant exemplaires lors d'aménagements du domaine public et en sensibilisant les propriétaires privés à cette problématique, notamment à travers leur choix de revêtement dans l'aménagement des espaces ouverts (jardins, place de parc, etc.).
La gestion des eaux de pluie doit être repensée en privilégiant une mise à ciel ouvert et des systèmes de rétention : Région Morges souhaite accompagner ce processus via une communication adaptée auprès de la population et une mutualisation des bonnes pratiques à l'échelle des communes.

Ensemble visons un objectif **de 0%** net d'imperméabilisation des sols d'ici 2050.

En mettant en place un plan fraîcheur

Région Morges évaluera toutes les possibilités pour créer et renforcer **des corridors de fraîcheur à l'échelle régionale**. Ces prochaines années permettront d'initier leur mise en oeuvre en s'appuyant sur la valorisation des réseaux bleus et verts, et sur la création d'un réseau d'espaces ouverts régional (parcs, places, espaces naturels, forêts, etc.).
Région Morges souhaite connecter les espaces ouverts existants entre eux, via des liaisons de mobilité de douce, et le cas échéant, en planifier de nouveaux. Le réseau, ainsi aménagé, permettra de favoriser la ventilation d'air frais et créer des parcours piétons et vélos adaptés aux fortes chaleurs. Enfin, bien que la région soit déjà largement bâtie, une réflexion sur l'orientation des bâtiments favorisant la ventilation naturelle permettra d'encadrer les futurs projets de réalisation.
La matérialité des espaces publics et des bâtiments a également un impact considérable sur les îlots de chaleur, notamment si l'on privilégie des matériaux de couleurs claires à fort effet d'albedo ou la végétalisation des surfaces. La région morgienne souhaite adapter l'aménagement des espaces publics aux nouvelles conditions météorologiques : tout d'abord, elle testera l'efficacité de matériaux et des aménagements via des projets pilotes, pour identifier les meilleures solutions et les privilégier par la suite.

D'ici 2026, Région Morges et ses communes souhaitent réaliser au moins **1** projet pilote par année.

3. Un Territoire plein de ressources et d'énergie

Contexte

Les objectifs de neutralité carbone et l'épuisement des matières premières nous incitent à une remise en cause profonde de l'utilisation de nos ressources. On pense tout naturellement à l'énergie qui doit être locale et renouvelable. Ce postulat s'applique aussi à l'agriculture et au patrimoine bâti et arboré. Il s'agit tout d'abord de faire avec ce que l'on a déjà, avant de créer du neuf ou d'importer. La valorisation et l'utilisation de l'existant permettront de réduire nos émissions carbones, tout en améliorant l'identité de notre territoire : la réhabilitation du bâti existant et la préservation des terres agricoles doivent, plus encore, être au centre de nos projets, modifiant sensiblement nos pratiques en aménagement du territoire et permettant de limiter fortement notre consommation d'énergie, puisqu'il s'agit de considérer aussi l'énergie grise. C'est donc dans ses ressources intrinsèques que notre territoire va puiser ses capacités de résilience : ressources agricoles, énergétiques et bâties.

Atouts et leviers régionaux

En termes de production d'énergie, la région morgienne a suffisamment de ressources locales naturelles pour couvrir une grande partie de ses besoins et ne plus dépendre des énergies fossiles : énergies solaire, hydrothermique, géothermique, qu'il s'agit désormais de valoriser. Elle possède également de nombreuses terres agricoles, très largement protégées par la LAT. Enfin, elle doit concilier avec la nécessité d'accueillir des emplois et habitants supplémentaires et des projets de développement prenant en compte l'énergie grise.

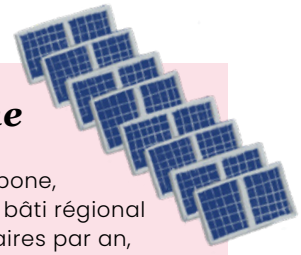

Objectifs neutralité carbone

Afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone, nous devons ensemble assainir **2,5%** du parc bâti régional par an et installer **32 000m²** de panneaux solaires par an, soit l'équivalent de **5** terrains de football.

Notre vision de demain : un territoire optimisé

Une production énergétique propre, locale et solidaire : la bonne source d'énergie au bon endroit

Optimiser le potentiel solaire de la région morgienne permettra de couvrir une grande majorité des besoins de la population et des entreprises. L'exploitation de l'énergie hydrothermique et géothermique présente également un potentiel non négligeable pour une partie des communes de la région. En s'équipant d'installations ad hoc et avec une démarche solidaire entre les communes (les communes qui ont plus de potentiel fournissant plus pour compenser celles avec un potentiel plus faible), la région a tous les atouts pour sortir d'une dépendance aux énergies fossiles.

Réduire la consommation d'énergie : la meilleure énergie, c'est celle qu'on n'utilise pas

L'assainissement des bâtiments publics et privés est un levier majeur pour réduire nos émissions carbones : isolation thermique, changement de système de chauffage, etc. Il s'agit également de décarboner la mobilité en passant à la mobilité douce et à la mobilité électrique (voiture et transports publics).

Faire rimer identité et écologie ou la valorisation du patrimoine bâti et arboré

Pour accélérer la transition écologique, les modalités de densification du bâti doivent être révisées et diversifiées. Dans un projet d'aménagement du territoire, la démolition/reconstruction ne doit donc plus être systématique : la réhabilitation d'un bâtiment est en effet deux fois moins impactante en termes d'émission carbone. La densification douce doit donc devenir une alternative. Le patrimoine arboré, et de manière plus générale le patrimoine vert, doit également être au maximum préservé. Une partie du développement urbain de la région se fera donc dans un souci de préserver son identité patrimoniale actuelle, tout en créant des logements et des places de travail en suffisance.

Agriculture multifonctionnelle et alimentation locale

Les terres agricoles font partie intégrante de notre identité : la préservation de ces espaces et la promotion des circuits courts pour une consommation plus locale permettra de limiter nos émissions carbones. Tout en soutenant les agriculteurs locaux, les pratiques agricoles doivent évoluer pour participer d'avantage en faveur de la protection de la biodiversité et à l'entretien du paysage.

Priorités 2026, reconnaître les valeurs de l'existant

La région morgienne a beaucoup de ressources intrinsèques qu'il s'agit de valoriser, afin d'accompagner la transition énergétique régionale. Si les thématiques de l'énergie sont de plus en plus connues, la valorisation d'autres ressources locales comme l'agriculture, le patrimoine bâti, végétal est moins spontanément associée aux problématiques de neutralité carbone et de transition écologique. Pourtant, la valorisation de ces ressources joue un rôle fondamental dans cette transition, qu'il s'agit, ces prochaines années, d'asseoir.

En adoptant des pratiques énergétiques locales et solidaires

Afin de continuer les efforts en cours pour **la rénovation énergétique**, Région Morges va identifier les bâtiments dont l'assainissement et l'équipement en panneaux solaires aura le plus d'impact, notamment de par leur taille, la superficie et l'orientation des toitures. Dans le cas de propriétés publiques communales, à charge des communes de se montrer exemplaires en rénovant leurs bâtiments. En cas de propriétés privées, la région développera une stratégie de communication permettant de sensibiliser les propriétaires, les informer sur les potentielles subventions, et les accompagner en organisant des appels d'offres groupés, par exemple pour l'installation de panneaux solaires.
L'opportunité de réaliser **des infrastructures énergétiques centralisées** à l'échelle régionale, notamment concernant l'utilisation de l'eau du lac, de la géothermie ou de la biomasse sera également étudiée, et le cas échéant les projets de mise en oeuvre initiés.

En considérant le bâti et la végétation préexistants comme ressource

Ces dernières années, la densification dans les agglomérations prenait souvent la forme de grands projets de quartiers avec une architecture résolument contemporaine. La LAT, votée en 2014, les référendums de la population, la pénurie de matières premières et la prise en compte de l'énergie grise nécessitent de diversifier notre manière de faire. **La densification douce** permet un développement urbain dans des zones déjà construites en s'appuyant sur les formes urbaines, le bâti et les espaces extérieurs existants, et ainsi de la valorisation des caractéristiques propres à chaque quartier, et la diversité du patrimoine bâti et végétal régional. Région Morges a donc initié une démarche visant à identifier les quartiers structurant de l'identité régionale et proposer des recommandations réglementaires et d'aménagement selon chaque type de quartier.

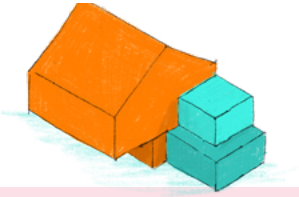

Région Morges et ses communes vont tester cette démarche sur **3** sites pilotes.

Les propriétaires privés étant les principaux acteurs de cette densification douce, Région Morges accompagnera les communes par une **communication** adaptée sur les possibilités de construire couplées à la rénovation énergétique sur terrains privés.

Région Morges souhaite organiser une séance d'information publique par commune.

Enfin, Région Morges souhaite s'investir dans des démarches innovantes comme la définition de budget carbone cible et l'utilisation de matériaux recyclés dans le cadre de projets de construction.

En conciliant agriculture et développement

La région morgienne possède de nombreuses zones agricoles et viticoles, atout remarquable pour développer les circuits courts et consommer local. Cependant, la cohabitation de ces zones avec des espaces urbanisés soumis à de fortes pressions foncières et démographiques, ne va pas sans conflits.

Région Morges et ses communes interviennent et souhaitent continuer d'intervenir sous diverses formes :

- Via la communication, en sensibilisant les citoyens à **un usage respectueux de l'espace agricole**, qui est avant tout un outil de travail
- En prenant **des mesures d'aménagement** favorisant l'activité agricole et évitant les conflits avec les autres activités

Région Morges souhaite également encourager le développement de la production agricole en milieu urbain en établissant un diagnostic des opportunités potentielles et en lançant des projets pilotes.

Conclusion

Un Territoire force de proposition

Réussir ensemble notre transition écologique

Implication citoyenne

Tout le monde a un rôle à jouer pour atteindre les objectifs qui permettront de réussir la transition écologique régionale et de limiter et s'adapter aux dérèglements climatiques. Changements de comportements, adaptation de nos pratiques, réalisation d'infrastructures en faveur des transports publics et des mobilités douces, plantation d'arbres, législation ad hoc, financement, sont des exemples d'actions. Chacun à son niveau peut participer, car c'est le cumul des actions, de la plus petite à la plus grande, qui nous amèneront ensemble au succès.

Atouts et leviers régionaux

En tant qu'association de communes, partenaire du projet d'agglomération Lausanne-Morges, Région Morges a en charge des thématiques majeures pour mener à bien la transition écologique : aménagement du territoire, urbanisme, mobilité, environnement et énergie. Elle peut donc amener son lot de solutions globales.
L'autre atout de Région Morges pour participer à la réussite de la transition écologique régionale est son interaction avec de nombreux échelons de l'aménagement du territoire, depuis le citoyen à la Confédération, aussi bien dans le secteur public que le secteur privé. C'est à travers ces interactions que la région peut aider à rassembler tous les acteurs pour atteindre les objectifs ambitieux de neutralité carbone et de transition écologique.

Renforcer l'engagement et l'exemplarité des communes et de la région

L'aménagement du territoire est un levier majeur pour réussir notre transition écologique. Afin d'accompagner la société dans cette transition, la région souhaite apporter les conditions-cadres et les projets d'aménagement qui sous-tendront les changements d'habitude et de comportements nécessaires à la limitation et l'adaptation aux dérèglements climatiques.

Un profond changement de paradigme doit rapidement s'opérer dans nos pratiques pour faire de la transition écologique un élément central de notre projet de territoire. **Ces changements sont tout à fait à notre portée, et s'initient partout dans le monde.** Les futurs projets d'aménagement doivent désormais être **exemplaires** et adaptés à ces enjeux et permettre à la population d'adopter les bons gestes. Entre autres, il s'agira désormais :

- D'aménager des espaces routiers et publics prioritairement en faveur des transports publics, des cyclistes et des piétons afin d'atteindre les objectifs de report modal vers ces moyens de déplacements
- Aménager ces espaces de manière à réduire les îlots de chaleur et maîtriser l'impact des précipitations plus intenses

Une expertise et des compétences ad hoc

Pour accompagner cette transition, les acteurs techniques et politiques de la région doivent eux-mêmes appréhender correctement les impacts du dérèglement climatique sur le territoire et en cerner les enjeux.

Région Morges est, pour ce faire, dotée **d'une équipe technique pluridisciplinaire**. Elle s'appuie en outre sur différents experts de la transition écologique pour mener à bien les différents projets régionaux et apporter les informations nécessaires aux communes pour leurs propres projets.

Région Morges organise des ateliers, séances d'information et met à disposition de la documentation pour assurer **sensibiliser la population**.

Comprendre, expérimenter, innover

Région Morges souhaite s'équiper d'outils permettant d'acquérir **une connaissance fine du territoire** pour :

- S'assurer de l'impact positif des projets sur le territoire et de l'atteinte des objectifs régionaux
- Mieux comprendre la réponse du territoire au dérèglement climatique (formation des îlots de chaleur, crues, etc.)

Un **observatoire territorial** est déjà en cours de création, permettant de concentrer l'ensemble des données nécessaires à la compréhension du territoire et au suivi des projets. La région doit également s'équiper d'instruments permettant de récolter ces données (compteurs vélos, capteurs de chaleur, etc.)
Elle souhaite aussi s'engager dans une logique **de projets tests** qui permettront, dans le cadre de la réalisation de nouveaux aménagements, de tester des matériaux différents et d'identifier les plus adaptés.
Enfin, Région Morges continuera de participer à des démarches **innovantes**, notamment en partenariat avec les milieux de la recherche ou d'autres partenaires, afin d'élargir le panel d'outils et de solutions qui s'offrent à nous pour assurer la transition écologique.

Rendre la population actrice de la transition

Nos déplacements, nos logements, nos achats et notre alimentation en tant qu'individu représentent 70 % de l'empreinte carbone du territoire. Chaque action individuelle ou collective en faveur de la transition écologique est importante.
Il est donc essentiel pour Région Morges de diffuser la culture de la transition en informant et sensibilisant la population sur ces enjeux et les bons gestes, via différents médias : séances d'information et de formation, communication via les médias classiques : réseaux sociaux, site internet, newsletter, communication projets spécifiques, etc.
De façon plus interactive, Région Morges souhaite aussi stimuler le changement par une logique d'aménagements tests en mettant en place des aménagements innovants, peu coûteux et réversibles, à caractère participatif.

Glossaire

Albédo : pouvoir réfléchissant d'une surface. Un matériau clair aura tendance à être fortement réfléchissant alors qu'un matériau sombre absorbera davantage les rayons du soleil et, par la même occasion, contribuera à l'augmentation locale de température.

Corridor biologique : terme désignant un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou une population.

Energie grise : l'énergie grise est la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation. L'énergie grise est en effet une énergie cachée, indirecte, au contraire de l'énergie liée à l'utilisation, que le consommateur connaît, ou peut connaître aisément.

Géothermie : utilisation de l'énergie provenant du sous-sol. Cette énergie permet ensuite de chauffer des locaux, mais également refroidir ou produire de l'électricité.

Îlot de chaleur : phénomène se traduisant par une augmentation significative de la température au niveau local. Principalement observé en milieu urbain où la végétalisation est plus faible. De plus, ce phénomène s'accroît en fonction des surfaces en présence, parmi lesquelles on retrouve, par exemple, le béton et le goudron.

Imperméabilisation nette : ratio entre le taux de surface imperméable et le taux de surface permettant l'infiltration de l'eau.

IPCC : intergovernmental Panel on Climate Change
Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade.

LAT : loi sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1er mai 2014.

Neutralité carbone : équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone.

PALM : projet d'agglomération Lausanne-Morges

Perméabilité du sol : Propriété d'un sol à transmettre l'air et surtout l'eau. Ainsi, un sol imperméable ne permet pas à l'eau de percoler, favorisant par la même occasion le ruissellement de cette dernière. A terme, cela peut augmenter l'aléa inondation.

Pression démographique : phénomène survenant lorsque la croissance démographique supplante les capacités d'accroissement des biens et des moyens de subsistance en place. Plus précisément, on peut citer les exemples de l'emploi et du logement.

Priorisation des bus : système permettant d'améliorer la ponctualité et la régularité des transports publics en synchronisant les feux de circulation avec le passage des bus

Régime de précipitation : valeur de précipitation moyenne annuelle établie sur un grand nombre d'années afin d'être généralisée.

SDA : surface d'assolement, terres arables convenant le mieux à l'agriculture.

Service écosystémique : ensemble des contributions directes et indirectes des écosystèmes à la survie humaine et au maintien de sa qualité de vie.

Taux de canopée : pourcentage de la superficie d'un territoire couvert par la couronne des arbres à une certaine hauteur (ici 3 mètres).

Ville éponge : concept d'urbanisme visant à absorber et à stocker l'eau de pluie dans les villes au lieu de la canaliser et la drainer.

Région Morges

Collaboration : bureau Urbaplan

Graphisme : Nicolas Di Meo
Illustrations : Hélia Aluai